

JUIN 1998



NUMÉRO 23

CITOYEN

à Bourg-la-Reine

Editorial

1993 : la mode, dans les collectivités locales, est à la délégation des services publics, le vrai chic libéral. On mesure bien aujourd'hui les limites du système, parfaitement illustrées par la question de l'eau, et par la puissance insolente des trois grands groupes qui se partagent ce très profitable marché.

1993 : la commune de Bourg-la-Reine décide de déléguer à la SANPAG la gestion du stationnement (parking de la gare et voirie) : nous vous racontons dans ce numéro l'histoire de cette convention et de ses avatars.

D'abord, l'aspect financier : pourquoi la facture est-elle si lourde pour la ville, qui a pris tous les risques, pourquoi les tarifs des parcmètres sont-ils si élevés, jusques à quand les Réginaurbourgiens auront-ils à supporter le coût financier de cette concession ?

Surtout, le stationnement doit être essentiellement un outil dans la main de la commune pour soutenir le commerce et améliorer la vie quotidienne, avant d'être un simple service payant confié "aux bons soins" d'une société de services. Ne pas perdre, ou retrouver, la maîtrise d'un tel outil, aurait pu être l'occasion de favoriser le stationnement de surface de très courte durée dans le centre, du type première demi-heure gratuite ou remboursée en cas d'achats, et d'orienter le stationnement de moyenne et longue durée vers le parc de la gare (y compris pour les commerçants, qui pourraient bénéficier de tarifs préférentiels).

Quitte à consacrer autant d'argent à la gestion du stationnement, de l'ordre de 3 MF dès 1997, et à donner autant de gages à la SANPAG, pourquoi ne pas avoir consacré dès 1997 4,6 MF pour se libérer de l'affermage et permettre ainsi à Bourg-la-Reine de reprendre la main et l'initiative sur son stationnement, afin de s'en servir pour dynamiser le commerce local et améliorer notre qualité de vie ?

LES PARCMÈTRES DE BOURG-LA-REINE PLUS CHERS QUE CEUX DE NOS VOISINS

Pourquoi ? Voilà une question que se posent un grand nombre de nos concitoyens. Nous avons effectué une enquête dans les villes d'Antony, Bagneux, Cachan, Fontenay-aux-Roses, L'Haÿ-les-Roses et Sceaux. Et voici le panorama édifiant que nous pouvons dresser :



Les tarifs s'échelonnent ainsi :

	Minimaux	Maximaux (2 h)
Fontenay	0 F les 1 ^{ères} 15 min	8 F
Fontenay	1 F pour 30 min	
Cachan	1 F pour 30 min	5 F
L'Haÿ	1 F pour 15 min	8 F
Sceaux	1 F pour 12 min	10 F
Antony	2 F pour 20 min	12 F
Bourg-la-Reine	2 F pour 17 min	14 F

Tous les emplacements dans ces communes, à l'heure du déjeuner (12 - 14 h ou 13 - 15 h), et au mois d'août sont gratuits : **sauf à Bourg-la-Reine !**

Notons qu'à Bagneux il n'y a aucun emplacement payant le long des voies de circulation, mais seulement une zone bleue avec disque en centre-ville.

Ces comparaisons se passent de commentaires, ou plutôt... : comme on peut le constater, Bourg-la-Reine est toujours à la pointe du progrès pour ce qui est de prélever de l'argent sur le compte des usagers. Pour l'heure, nous n'avons trouvé aucune justification de cette politique dans le Bulletin municipal.

SCANDALE À LA CAISSE DES ÉCOLES

Nous comprenons mieux aujourd'hui pourquoi l'équipe municipale mettait autant d'ardeur à verrouiller la Caisse des Écoles depuis des années. En effet, ce que nous soupçonnions depuis si longtemps se découvre petit à petit aux parents élus à son conseil d'administration. La réalité est même plus inquiétante que ce que nous avons imaginé.

Depuis longtemps, les prestations aux utilisateurs des services de la Caisse des Écoles leur sont surfacturées. Et si la subvention municipale à la Caisse des Écoles peut paraître élevée, elle ne couvre même pas les charges qui pèsent indûment sur elle. Cette situation ne peut plus durer. Les adhérents actuels, les parents utilisateurs se mobilisent. Tous les anciens parents qui, pendant des années, se sont fait abuser, sont invités à venir les rejoindre pour demander des comptes aux responsables.

R.I.C. et I.P.Q. ... !

CITOYEN à Bourg-la-Reine et la vie associative

Dès sa création, CITOYEN à Bourg-la-Reine s'est souciee de développer et favoriser la vie associative dans la commune. Le résultat n'est pour l'instant guère sensible en dehors du soutien parfois déterminant aux associations de parents d'élèves.

Nous sommes en ce moment attentifs au phénomène relativement récent de la constitution de réseaux d'associations à vocations communes ou voisines. En effet, les associations se créent pour répondre à des besoins spécifiques locaux, mais elles ressentent vite la nécessité de mettre en commun analyses et parfois actions pour une plus grande efficacité dans les domaines où les partis politiques sont souvent démunis.

Ainsi nous sommes entrés en contact avec des associations de cinq communes des environs qui projettent d'organiser leurs rapports en un Réseau Intercommunal de Citoyens (R.I.C.) des Hauts-de-Seine-Sud. Ces associations font le constat commun que notre société est menacée dans ses fondements démocratiques à la fois par l'exclusion multiforme, par la violence dans les villes et par l'insuffisance de la vie et de la participation politiques des citoyens. Elles ont les objectifs communs : développer la démocratie locale, favoriser la citoyenneté et la solidarité entre les habitants. L'utilité que l'on attend du Réseau est la confrontation des expériences dans les analyses, dans les pratiques et dans les rapports avec les partis politiques. C'est aussi le développement de l'intercommunalité, car les problèmes auxquels sont confrontés les communes dépassent leurs limites propres. Les premiers thèmes abordés ont été l'emploi et la culture. Le suivi exigeant des activités des élus départementaux, régionaux et nationaux entre dans ce cadre. L'ambition du Réseau est un renouvellement de la pratique politique.

Un autre mouvement mérite notre attention, c'est celui des Instances participatives de Quartier (I.P.Q.). L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) a créé, fin 1996, un "Observatoire des initiatives locales de citoyenneté" dont l'objectif est de constituer une tête de réseau pour les acteurs locaux qui s'interrogent, expéri-

mentent et veulent échanger sur des pratiques de démocratie locale. Quarante-cinq villes de France ont accepté de participer à la mise en commun d'expériences diverses d'acteurs locaux municipaux et associatifs, par la constitution d'un dossier par ville et par la "mutualisation" de l'information acquise lors d'une rencontre nationale.

Le terme IPQ désigne une extrême variété de pratiques observées dans les conseils consultatifs municipaux, comités de quartier, comités de défense, comités de résidents, ... Il y a, en quelque sorte, *Instance Participative*, quand une association de quartier entre dans un rapport contractuel avec le pouvoir municipal, et plus particulièrement quand plusieurs associations d'un même quartier œuvrant chacune dans un domaine spécifique (social, sportif, culturel, scolaire, habitat, ...) décident de coordonner leurs actions.

Cela n'est possible que s'il y a rencontre d'un mouvement ascendant partant de la base, des habitants, à travers la forme associative, et d'un mouvement descendant qui part du pouvoir municipal, qui cherche à atteindre la population non pas directement mais à travers la médiation de structures de quartier.

Le plus souvent c'est l'existence de structures associatives fortes qui permet d'initier un mouvement, mais il faut de toutes façons que se trouve en face un pouvoir municipal ouvert, actif et prêt à s'adapter à un nouveau type de rapports avec la population. On ne peut que déplorer que ni l'une ni l'autre de ces conditions ne soient encore réalisées dans notre commune.

Si vous désirez des informations supplémentaires sur le R.I.C. ou sur l'I.P.Q., contactez-nous.

Outre CITOYEN à Bourg-la-Reine, les autres associations concernées sont : "Acidel" du Plessis-Robinson, Les "Non-Inscrits" de Vanves, "Clamart-Autogestion", "Revivre à Antony", "Citoyens de Meudon".

ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES : UN BUDGET BIEN FAIBLE

+ 1,21% sont inscrits au budget primitif 1998 pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Cette dotation budgétaire maintiendra tout juste les moyens alloués l'an passé. Pourtant les effectifs de la rentrée - aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, et quoi qu'en pense l'inspection académique - seront en hausse à la rentrée prochaine. La prise en compte des dépenses de photocopie, en grande partie à la charge des coopératives scolaires, et le remplacement des livres périmés ne sont donc pas à l'ordre du jour, une fois de plus.

Si d'importants investissements sont prévus au niveau des écoles (construction du 3^{ème} groupe scolaire, réhabilitation de la maternelle Faiencerie), leurs budgétisations n'apparaîtront qu'au budget 1999. De toutes façons ces engagements, non comparables avec le budget de fonctionnement des écoles, ne peuvent être effectués au détriment de ce dernier sous prétexte de l'effort pour les écoles.

SERVICE PUBLIC 2000 : les élus demandent plus de transparence dans la délégation des services publics

Créée en 1996 à l'initiative de l'Association des maires de France (AMF) et de la Fédération nationale des collectivités concédantes (FNCCR), l'association "Service public 2000" a pour but de mieux garantir les intérêts des collectivités et des contribuables face aux entreprises ayant obtenu une délégation de service public. Après une première étude sur le "gros morceau" (l'eau et l'assainissement), elle prévoit de s'intéresser aux parkings souterrains, à la collecte et au traitement des déchets, à la restauration collective...
(Le Monde, 17 avril 1998)

STATIONNEMENT

Drame en sous-sol et en 3 actes

ACTE I - La gestion globale du stationnement de notre commune confiée à la Société Nouvelle de Prestations Administratives Générales (SANPAG) jusqu'à octobre 2002

Le 26 mai 1993, le Conseil municipal approuve les conventions qui lient désormais la Ville à la SANPAG pour la gestion globale du stationnement sur Bourgl-Reine.

↳ un contrat d'affermage pour la gestion du Parking de la Gare,

↳ un contrat de prestation de services pour la gestion stationnement payant sur voirie,

↳ une convention cadre qui définit le dispositif général de stationnement, les relations financières entre les différentes conventions afin d'équilibrer le résultat global du dispositif et les engagements réciproques des parties en terme d'équilibre financier, d'investissement et d'évolution des coûts.

Par rapport au système antérieur, les conventions avec la société prestataire de services devaient permettre de réaliser une économie substantielle ; la Ville déboursait jusqu'alors 350 000 F par an en moyenne pour combler le déficit du PSR (1), somme à laquelle s'ajoutait l'espoir d'un accroissement de recettes sur voirie évalué à 450 000 F par an.

ACTE II - De l'espoir au piège

Fin 1994, le déficit cumulé était de 431 000 F. De plus, en 1995, la situation se dégradait fortement. Les charges augmentaient, les recettes diminuaient et le déficit de l'exercice 1995 (- 694 kF), ajouté au solde du compte de report à nouveau (- 431 kF) faisait grimper le déficit global à 1 125 000 F au 31 décembre 1995.

En 1996, les relèvements des tarifs de stationnement au parking de la gare et sur la voirie ne permettaient pas le redressement de la situation. L'exercice 1996 se soldait à nouveau par un déficit de 719 000 F qui venait gonfler le solde négatif du compte de report à nouveau à hauteur de 1,850 MF.

ACTE III - Le vin est tiré, il faut le boire...

En 1997, face à la dégradation de la situation, des avenants aux conventions sont signés, avec comme conséquences :

- Remboursement anticipé par la Ville du capital restant dû de l'emprunt conventionnel qui s'élève fin 1996 à 2 489 894,23 F HT, afin d'alléger le compte d'exploitant des 571 000 F d'annuités d'emprunt (capital + intérêt).

- Prise en charge directe par la Ville des salaires et charges des contractuels (523 000 F/an).

- Relèvement des tarifs du PSR de 5 % au 1^{er} novembre 1997 et fixation d'un tarif plafond

jusqu'auquel l'exploitant pourra adapter les tarifs en fonction de l'évolution de la situation.

- Stationnement payant au mois d'août (mis en œuvre à partir de 1997).

- Stationnement payant à l'heure du déjeuner entre 12 h et 14 h.

- Création d'une zone dite "d'hypercentre" (le long de l'avenue du Général Leclerc, du boulevard Joffre, de la place Condorcet et de la rue Ravon). Dans cette zone, le tarif horaire était fixé à 7 F dès le 1^{er} novembre 1997.

... jusqu'à la lie !

Pour assurer l'équilibre global de l'opération en fin de contrat (2002) notre commune s'est engagée à garantir à la SANPAG une recette annuelle minimale sur la voirie de 1,628 MF (alors qu'elle était de 1,467 MF en 1996).

Ainsi, on privatise les recettes et les bénéfices éventuels, mais on municipalise les déficits : c'est le fait d'une mauvaise gestion du problème du stationnement, qui ne vise d'ailleurs pas à rendre meilleure la rotation des emplacements et l'accès aux commerces.



COMPTES STATIONNEMENT (en kF)

	Années		
	1994	1995	1996
1) STATIONNEMENT DE SURFACE			
Recettes collectées TTC	1417	1309	1467
Remboursement frais de surveillance	497	507	523
Recettes nettes TTC	920	802	944
Incidence TVA	-144	-130	-161
Recettes nettes HT	776	672	783
2) PARC DE LA GARE			
Recettes HT	1423	1380	1512
RECETTES TOTALES HT	2199	2052	2295
CHARGES			
Frais d'exploitation globaux (parc + surface)	2126	2073	2237
Frais financiers sur emprunt	320	311	258
Remboursement du capital	45	275	313
Frais financiers sur trésorerie	43	85	206
CHARGES TOTALES HT	2534	2746	3014
RÉSULTAT HT DE L'EXPLOITATION	-335	-694	-719
Compte de report à nouveau (cumulé)	-430	-1124	-1843

(1) PSR : Parc de Stationnement Régional (de la gare), qui appartient à la ville.

CANTONALES 1998

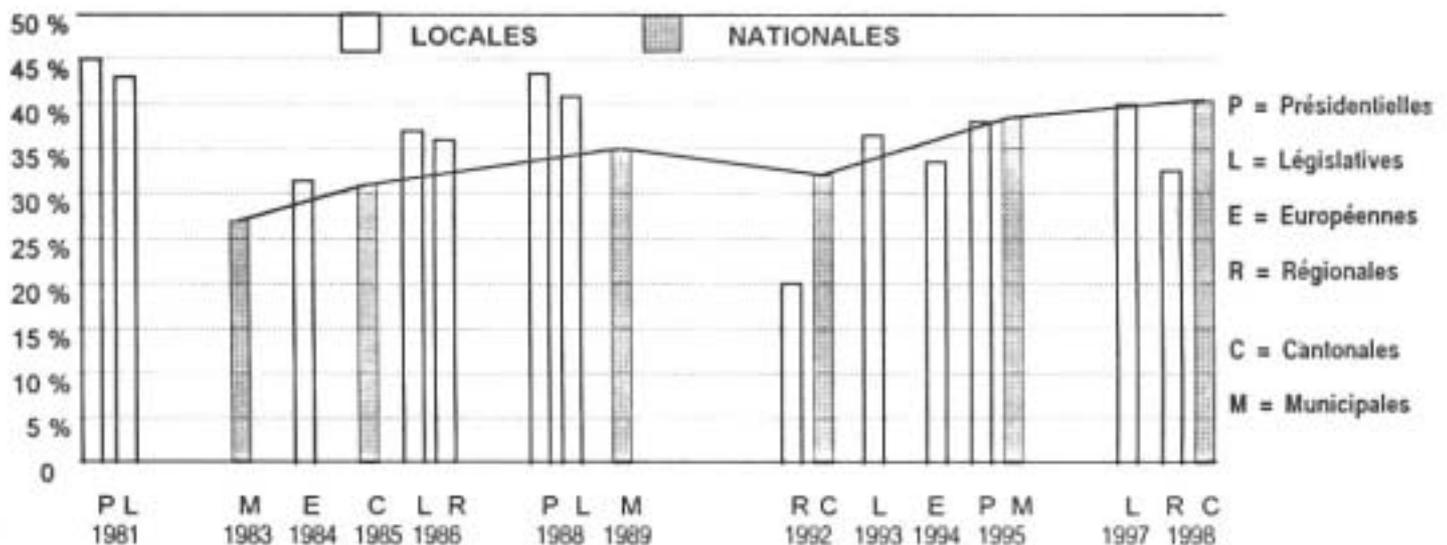
UNE ÉLECTION PLEINE D'ENSEIGNEMENTS

Le pourcentage total des voix de la gauche plurielle au 1^{er} tour des élections cantonales (15 mars 1998) a été de 40,54 %.

Au 2^{ème} tour (22 mars) le candidat unique, qui était en tête de la gauche au 1^{er} tour, a recueilli 40,82 % des voix.

Ces deux chiffres appellent deux observations :

- La gauche de Bourg-la-Reine a été cohérente entre les 2 tours de ces élections cantonales. Ceci n'était pas le cas aux élections précédentes. En effet depuis la fin des années 60 les scores de la gauche aux élections locales n'étaient pas identiques entre les 1^{er} et le 2^{ème} tour.
- Les résultats de ces cantonales 1998 sont les meilleurs depuis 1973.



- Si l'on observe le graphique, qui superpose les résultats des élections nationales (présidentielles, législatives, régionales et européennes) aux résultats locaux (cantonales et municipales), la première constatation est qu'il n'y a pas de relation évidente entre les résultats nationaux et locaux. En effet la courbe montre qu'à partir de 1992 les résultats nationaux de la gauche sont en dessous des résultats locaux. D'ailleurs, pour 1998, le résultat de la gauche aux cantonales 40,54 % est à comparer aux 32,64 % de la gauche plurielle aux régionales : 7,90 % de différence le même jour !
- On remarquera aussi que le score de la gauche aux élections locales est en constante augmentation depuis 1983.

Conclusion

Actuellement les résultats locaux de la gauche sont bien meilleurs que les résultats nationaux. Cela est dû sans aucun doute à la dynamique unitaire construite autour de **CITOYEN à Bourg-la-Reine** avec l'ensemble des forces de la gauche républicaine et associative.

Ont participé à ce numéro 23 de **CITOYEN à Bourg-la-Reine** : Claude Chanut, Jean-Claude Gaillot, Jeanine Gendrin, Jean-Pierre Lettron, Jean-Louis-Pérignon, Olivier Richard, Lucien Sellier.

BULLETIN D'ADHÉSION à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1998

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe) Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.